



Centre d'activités stationnaire pour bébé

Un centre d'activités stationnaire pour bébé est un petit dispositif permettant au bébé de s'asseoir dans un espace clos et de jouer. Habituellement, un centre d'activité stationnaire est muni d'un plateau et monté sur une plate-forme.

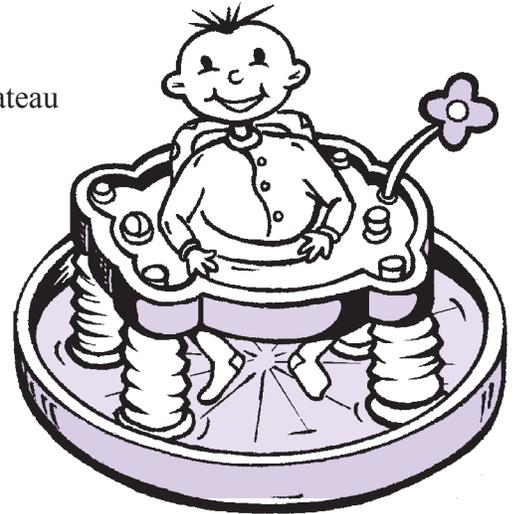
Lorsqu'ils sont dans ces centres, les enfants aiment se balancer, sauter et bondir. Si cet appareil est renversé, votre bébé pourrait se blesser ou rester pris en-dessous.

Lorsque les enfants sont dans un de ces centres, ils peuvent tendre les mains vers les côtés ou vers le haut. Ils peuvent s'emparer d'objets qu'ils n'ont pas le droit de toucher. Ils peuvent tirer sur un objet qui risque de leur tomber sur la tête.

Si vous mettez votre bébé dans un centre d'activités stationnaire, vous devez rester avec lui tout le temps.

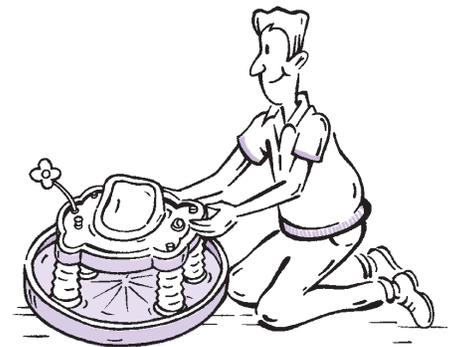
Ce qu'il faut savoir si vous utilisez un de ces centres d'activités

Avant de mettre votre bébé dans un centre d'activités stationnaire, s'assurer que les jouets sur le centre d'activités ne sont pas brisés ou dévissés. Un enfant peut se blesser sur des objets pointus. Un enfant peut s'étouffer en avalant des petits morceaux.



Conseils de sécurité

- Surveillez votre enfant! Ne laissez JAMAIS votre enfant seul dans un centre d'activités. Si quelqu'un sonne à votre porte ou que vous devez quitter la pièce pour une raison ou une autre, emmenez votre bébé avec vous.
- Le centre d'activités ne doit pas être placé près des escaliers, des portes, des fenêtres, des tables à café, des plantes, des lampes, des téléviseurs et de votre poêle à bois, foyer ou appareil de chauffage.
- Gardez les cordons de rideaux et de stores hors de la portée des enfants.
- Pensez-y deux fois avant d'acheter un centre d'activités **usagé**.
Assurez-vous qu'il est en bon état.
S'il est brisé, il peut être dangereux.
- Assurez-vous que le centre d'activités peut supporter le poids de votre bébé. Il est interdit de vendre des marchettes pour bébés au Canada. Enlever les roues d'une marchette pour bébés n'en fait pas un centre d'activités. Les marchettes pour bébés doivent être détruites et jetées.



Pour plus d'information communiquez avec la Sécurité des produits de Santé Canada :

Vancouver, Colombie-Britannique (604) 666-5003	Hamilton, Ontario (905) 572-2845	Québec, Québec (418) 648-4327
Edmonton, Alberta (780) 495-2626	Toronto, Ontario (416) 973-4705	Moncton, Nouveau-Brunswick (506) 851-6638
Calgary, Alberta (403) 292-4677	Ottawa, Ontario (613) 952-1014	Halifax, Nouvelle-Écosse (902) 426-8300
Saskatoon, Saskatchewan (306) 975-4502	Montréal, Québec (514) 283-5488	St. John's, Terre-Neuve (709) 772-4050
Winnipeg, Manitoba (204) 983-5490	Longueuil, Québec (450) 646-1353	

